



Conseil économique et social

Distr. générale
11 décembre 2012
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme Cinquante-septième session

4-15 mars 2013

**Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et de la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs
stratégiques, mesures à prendre dans les domaines
critiques et autres mesures et initiatives**

Déclaration présentée par la Société mondiale de victimologie, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



Déclaration

La violence à l'égard des femmes est un crime très répandu à travers le monde entier. La violence à l'égard des femmes constitue une violation des droits fondamentaux. Elle ne connaît pas de frontières socio-économique, culturelle, religieuse, d'âge, géographique ou autre. Les femmes sont souvent victimes d'une situation économique et sociale moins favorable. Dans certains endroits, elles se voient refuser une éducation de base. Elles sont trop souvent les victimes de crimes contre l'humanité, en particulier dans les pays touchés par les conflits armés. Les femmes sont surreprésentées parmi les victimes de violence conjugale, de violence dans les familles autochtones, d'agressions sexuelles et de harcèlement sexuel. Elles sont mutilées, défigurées et même tuées sans raison, afin de protéger le soi-disant honneur des autres, des hommes en particulier. Les femmes sont également plus susceptibles d'être victimes de la traite des êtres humains à des fins de servitude sexuelle et/ou de travail forcé. Elles connaissent aussi des violences sur le lieu de travail et dans la prostitution, ainsi que lorsqu'elles sont employées légalement comme travailleuses du sexe. Les femmes incarcérées dans des centres de détention et autres institutions sont également victimes de violence. La violence à l'égard des femmes est l'une des formes les plus répandues de victimisation à l'échelle mondiale, ce qui génère à juste titre beaucoup de débats autour de cette problématique (même si l'on évoque en général les violences familiale et sexuelle, ce qui fait que des lacunes subsistent dans nos connaissances d'autres formes de violence, ainsi que d'importantes lacunes au niveau des réponses que nous pouvons y apporter).

La victimisation en général ainsi que celle des femmes en particulier sont toutes deux des domaines d'intérêt pour la victimologie. La victimologie est l'étude scientifique de la victimisation, y compris (mais sans s'y limiter) des relations entre les femmes – en tant que victimes de violence – et les hommes – en tant qu'auteurs de cette violence; des effets de cette violence sur les femmes; des interactions entre les victimes féminines et le système de justice pénale (c'est-à-dire la police, les procureurs, les tribunaux et les services correctionnels); et de l'efficacité de l'aide et des soins aux victimes. En outre, la victimologie inclut la prévention de la victimisation, telle que la recherche ayant pour but de prévenir la violence à l'égard des femmes. En victimologie pénale, les femmes sont des personnes identifiables ayant subi un préjudice causé directement ou indirectement par des auteurs qui, selon les statistiques officielles sur la criminalité, sont le plus souvent des hommes. Malgré l'intérêt pour les victimes, la victimologie en tant que discipline autonome reste controversée pour certains observateurs féministes. Une grande partie de cette controverse remonte aux premières études de victimologie ayant alimenté le concept de « condamnation » de la victime. Même si la présente déclaration n'a pas pour objectif d'aplanir la controverse, il est important de souligner que trop d'habitants de pays développés, hommes et femmes, interrogés sur les agressions sexuelles envers les femmes, croient que certaines victimes ont cherché ce qui leur arrive. Ainsi, une forte proportion de la population attribue toujours le blâme aux femmes en ce qui a trait à la violence sexuelle. De même, certaines personnes croient encore que la violence à l'égard des femmes qui a au sein du sacro-saint foyer (ou au sein de la famille) relève du domaine privé. Au contraire, la recherche et la sensibilisation à cette problématique (deux domaines au sein desquels les membres de la Société mondiale de victimologie sont activement engagés) s'associent pour attirer l'attention sur la violence à l'égard des femmes partout à travers le monde.

La Société mondiale de victimologie déclare sans ambiguïté que la violence à l'égard des femmes (sous toutes ses formes) est inacceptable. Elle note que la violence à l'égard des femmes entraîne d'énormes coûts économiques et sociaux pour la société. Par conséquent, contrairement à la notion de condamnation de la victime, la Société mondiale de victimologie défend un ensemble de valeurs fondamentales (incontestables) :

- Toute violence à l'égard des femmes est inacceptable;
- Toutes les femmes ont le droit d'être à l'abri de la violence et de la peur de la violence;
- La violence à l'égard des femmes les prive de leur dignité et va à l'encontre de leurs droits fondamentaux à la liberté et à la justice.

La Société mondiale de victimologie affirme que les auteurs de violences à l'égard des femmes doivent rendre compte de leurs actes de violence et devraient être tenus pour responsables de leur usage de la violence.

La Société mondiale de victimologie reconnaît le lien évident qui existe entre le développement économique et la criminalité, y compris la violence à l'égard des femmes, et affirme que la pauvreté, le sous-développement et le manque d'opportunités ont beaucoup à voir avec les inégalités sociales et économiques rencontrées par les femmes dans nos sociétés.

Tout en faisant la promotion des objectifs du Millénaire pour le développement, la Société mondiale de victimologie constate qu'il existe des liens directs, quoique complexes, entre le développement et les effets de la criminalité, et/ou entre le travail de fond et le travail technique de diverses institutions internationales et le développement durable. Les Nations Unies jouent un rôle clé dans l'amélioration de la coordination des efforts de la communauté internationale pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et pour en limiter l'impact négatif sur le développement. La prévention de la violence devrait être intégrée aux initiatives de développement.

La Société mondiale de victimologie encourage les organismes des Nations Unies à tirer davantage profit de l'expertise et des capacités d'exécution disponibles au sein des organisations non gouvernementales, ainsi que de leurs capacités à aider les femmes et les enfants dans le besoin, surtout en tant que victimes/survivantes. La Société plaide pour une plus grande participation des organisations non gouvernementales à la cause, car il existe beaucoup de sagesse et d'expérience pratique auprès des institutions et des individus engagés. En outre, la Société mondiale de victimologie croit qu'ensemble, nous pouvons promouvoir l'état de droit aux niveaux international, national et local, et véritablement améliorer le sort des femmes et de leurs enfants.

La Société mondiale de victimologie affirme également que les droits des femmes en tant que victimes ne doivent pas demeurer des vœux pieux, mais plutôt prendre la forme d'orientations contraignantes exigeant une action. En particulier dans le contexte de la promotion du développement durable, qui est un sujet d'actualité sur la scène internationale, la Société mondiale de victimologie encourage tous les États à adopter et à appliquer une législation, des politiques et des pratiques appropriées pour donner une voix aux femmes, les protéger et les aider. Non seulement justice serait rendue pour les femmes, leurs enfants et leurs

communautés, mais les victimes/survivantes guéries et réintégrées pourraient alors être des partenaires engagés – au même titre que les autres acteurs de la société – en faveur du développement durable et faire partie de la solution plutôt que du problème chronique, bien que souvent silencieux. Plus précisément, nous demandons la création d'un groupe d'experts incluant des représentants de gouvernement, des experts et des victimes, pour étudier la mise en œuvre spécifique de la Déclaration des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité et aux victimes d'abus de pouvoir.

La Société mondiale de victimologie affirme que l'élimination de la violence à l'égard des femmes est un problème universel qui exige un réel leadership et un engagement de la part des gouvernements, de la société civile, des groupes confessionnels et du grand public. La Société encourage également les États à élaborer et à mettre en œuvre des mesures de prévention de la criminalité (y compris l'antiviolence) selon la résolution 65/228 de l'Assemblée générale et à intégrer des stratégies de prévention de la criminalité pour promouvoir la justice, l'équité et la possibilité de parvenir à un développement durable.

Par ailleurs, de nombreux États ont ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et leurs dirigeants se sont engagés à agir conformément aux dispositions de la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes (1993). Les États s'étant engagés dans le cadre de ces instruments sont tenus de faire preuve de « diligence raisonnable » pour prévenir la violence à l'égard des femmes; de fournir des services aux victimes/survivantes de violences; et de veiller à ce que les responsables des abus soient traduits en justice.

La Société mondiale de victimologie reconnaît que les intérêts des femmes en tant que victimes ont été à l'origine de réformes en matière de droit, de politiques publiques et de procédures mais elle insiste sur le fait qu'il est nécessaire d'aller beaucoup plus loin. Dans de trop nombreuses sociétés, la violence à l'égard des femmes demeure généralisée, et elle s'inscrit au cœur même du système et la culture de ces sociétés. La Société mondiale de victimologie demande que l'on applique une tolérance zéro face à cette violence.

Des mesures concrètes sont nécessaires (parmi d'autres décisions) pour encourager les changements socioculturels et sociopolitiques permettant de réduire la violence à l'égard des femmes. Les responsabilités en matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes et face à d'autres enjeux où les femmes sont souvent défavorisées, tels que l'éducation, l'emploi décent, la santé et le bien-être, le logement, l'accès à la justice et la protection des enfants ne relèvent pas d'un seul acteur dans nos communautés. Si nous souhaitons que les femmes vivent sans danger et que la violence à leur encontre ainsi que d'autres formes de victimisation diminuent, il est essentiel que toutes les composantes du système travaillent main dans la main.

Même s'il est important d'identifier les domaines où les États ne respectent pas leurs obligations en matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes, la Société mondiale de victimologie souligne que l'on observe de nombreux exemples de bonnes pratiques internationales. Ces bonnes pratiques sont prises en compte dans un contexte de réforme structurelle ainsi que dans un contexte de prévention (elles incluent la sensibilisation, l'octroi d'une protection et l'amélioration de la sécurité), au niveau des poursuites (y compris le fait de s'attaquer aux causes de la

revictimisation) et lorsque l'on fournit une assistance (y compris une aide pratique, une assistance financière et un traitement). Les bonnes pratiques doivent être mises en œuvre avec un sentiment d'urgence mais tout en gardant à l'esprit qu'il serait inapproprié d'ignorer les structures politiques, sociales, économiques et technologiques du contexte national ciblé en particulier.

La violence empêche les femmes et leurs enfants de profiter de la vie sur un pied d'égalité avec les autres citoyens. La Société mondiale de victimologie et ses partenaires (comme les instituts de victimologie internationaux de l'Université de Tilburg aux Pays-Bas et de l'Université de Tokiwa au Japon) reconnaissent que les effets de la violence à l'égard des femmes et les réponses à y apporter couvrent un large éventail de sujets, y compris la santé, le logement et l'emploi, qui sont tous au premier plan dans le dialogue sur les objectifs du Millénaire pour le développement. La Société estime que la violence à l'égard des femmes est une question de droits fondamentaux et doit donc être abordée dans un cadre des droits de l'homme.
